
**Nous sommes
le moteur d'une
Suisse moderne**
Index Global Reporting Initiative
2020

Concernant l'index Global Reporting Initiative

■ Structure

Le rapport 2020 de la Poste comprend les documents suivants:

- Rapport de gestion de la Poste:
 - Rapport annuel
 - Rapport financier de la Poste (rapport annuel, gouvernance d'entreprise et comptes annuels consolidés, de La Poste Suisse SA et de PostFinance SA)
- Rapport de gestion de PostFinance SA
- Chiffres clés du rapport de gestion
- Index Global Reporting Initiative

Ces documents peuvent être consultés en ligne et téléchargés à l'adresse www.poste.ch/rapportdegestion. Le rapport annuel de la Poste ainsi que le rapport de gestion de PostFinance SA sont également disponibles sous forme imprimée.

■ Langues

Le présent rapport est publié en allemand, en français, en italien et en anglais.
Seule la version allemande fait foi.

■ Commande

La version imprimée du rapport de gestion de la Poste peut être commandée à l'adresse www.poste.ch/commande-rapportdegestion. Les collaborateurs de la Poste peuvent s'en procurer un exemplaire par la voie ordinaire de commande des imprimés.

■ Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives, fondées sur les estimations et les prévisions courantes du management ainsi que sur les informations dont il dispose actuellement. Ces déclarations prospectives ne doivent pas être perçues comme une garantie que la situation et les résultats évolueront effectivement comme supputé. Les développements et les résultats à venir dépendent en effet de nombreux facteurs. Ils sont exposés en particulier à divers risques et impondérables et reposent sur des hypothèses qui peuvent se révéler inexactes.

Index Global Reporting Initiative

La Poste documente ses performances en matière de développement durable sur la base des normes GRI. La notion de développement durable correspond dans ce cadre à un équilibre adéquat entre réussite économique, comportement écologique et responsabilité sociale et sociétale. La Global Reporting Initiative (GRI) fixe des normes internationalement reconnues pour les rapports de durabilité, permettant une transparence accrue et offrant une base de comparaison.

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
Normes universelles				
102 Éléments généraux d'information				
Profil de l'organisation				
102-1: Nom de l'organisation				
102-2: Activités, marques, produits et services	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport financier 2020, chapitre «Activités», pages 6–11 – Rapport financier 2020, chapitre «Marques», page 11 			
102-3: Lieu géographique du siège	La Poste Suisse SA Wankdorfallee 4, CH - 3030 Berne			
102-4: Lieu géographique des sites d'activité	Rapport financier 2020, chapitre «Présence géographique», pages 7–10			
102-5: Capital et forme juridique	Rapport financier 2020, chapitre «Structure du groupe et actionariat», page 68			
102-6: Marchés desservis	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport financier 2020, chapitre «Activités», pages 6–11 – Rapport financier 2020, chapitre «Évolution de l'activité», pages 31–51 – Rapport financier 2020, tableau «Informations sectorielles», pages 138–141 			
102-7: Taille de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel 2020, tableau «Comparaison des chiffres clés sur cinq ans», page 63 – Rapport financier 2020, chapitre «Filiales, sociétés associées et coentreprises», pages 169–173 			
102-8: Informations concernant les employés et les autres travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 102, sections «Effectif» et «Rapports de travail» – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 203, section «Emplois dans les régions» – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 404 		ODD 8	Principe 6
102-9: Chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 102, section «Chaîne de livraison» – Rapport financier 2020, page 26 – Politique des achats: www.post.ch/fr/notre-profil/responsabilite/politique-des-achats 		ODD 8 ODD 12	
102-10: Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport financier 2020, chapitre «Entrées et sorties de filiales», pages 171–174 – Rapport financier 2020, «Entrées et sorties de sociétés associées et coentreprises», pages 174–175 			
102-11: Principe de précaution ou approche préventive		Tournée vers l'avenir, la Poste assume dès aujourd'hui sa responsabilité économique, écologique et sociale, accroît la valeur de l'entreprise et contribue à un développement durable grâce à des solutions innovantes. Le principe de précaution sous-tend les efforts déployés par la Poste en matière de Corporate Responsibility.		
102-12: Initiatives externes	– Partenariats: www.poste.ch/fr/notre-profil/responsabilite/ce-que-nous-faisons		ODD 17	
102-13: Adhésion à des associations	– Partenariats: www.post.ch/fr/notre-profil/responsabilite/ce-que-nous-faisons		ODD 17	

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
Stratégie				
102-14: Déclaration du décideur le plus haut placé	<ul style="list-style-type: none"> – Charte de Corporate Responsibility: www.post.ch/-/media/portal-opp/k/dokumente/corporate-responsibility/corporate-responsibility-charta-new.pdf – Rapport annuel, chapitre «Stratégie», pages 14–23 			
Éthique et intégrité				
102-16: Valeurs, principes, normes et règles de conduite	<ul style="list-style-type: none"> – Vision: www.post.ch/fr/notre-profil/portrait/nouvelle-strategie-poste-de-demain/vision – Perception: www.post.ch/fr/notre-profil/portrait/nouvelle-strategie-poste-de-demain/vision – Valeurs: www.post.ch/fr/emplois/qui-nous-sommes – Code de conduite Poste: www.poste.ch/-/media/post/ueber-uns/dokumente/verhaltenskodex.pdf?la=fr – Code éthique et social pour les fournisseurs: www.poste.ch/ethikkodex 	ODD 16	Principe 10	
Gouvernance				
102-18: Structure de gouvernance	– Rapport financier 2020, chapitre «Gouvernance d'entreprise», pages 67–80			
Implication des parties prenantes				
102-40: Liste des groupes de parties prenantes		<p>La Poste s'efforce de tenir compte des préoccupations de ses parties prenantes. Les parties prenantes suivantes sont jugées pertinentes pour la Poste (liste non exhaustive):</p> <ul style="list-style-type: none"> – Politique et société: <ul style="list-style-type: none"> – Conseil fédéral, Parlement et autorités de régulation – Gouvernements cantonaux – Représentants régionaux et communes – Économie, secteur et fournisseurs: <ul style="list-style-type: none"> – Associations économiques et professionnelles – Concurrents – Organisations partenaires dans la chaîne de création de valeur et fournisseurs – Clientèle/population: <ul style="list-style-type: none"> – Clients commerciaux – Représentants des clients privés – Employés et représentants des employés: <ul style="list-style-type: none"> – Syndicats et autres représentants des employés – Collaborateurs 		
102-41: Accords de négociation collective	– Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 102, section «Rapports de travail»	Les accords collectifs s'appliquent sans exception aux collaborateurs et collaboratrices soumis à une convention collective de travail, lesquels représentent près de 80% du personnel en Suisse. Les membres du personnel d'encadrement, quant à eux, sont soumis à un contrat de cadre.	ODD 8	Principe 3
102-42: Identification et sélection des parties prenantes		Les parties prenantes sont notamment identifiées en se fondant sur la gestion des risques de réputation, la prise en compte de deuxièmes avis et de regards extérieurs, l'amélioration des chances pour la défense politique commune des intérêts, les intérêts de l'entreprise et de l'exploitation ainsi que les usages propres à la diplomatie économique.		
102-43: Approche de l'implication des parties prenantes		Les parties prenantes sont notamment associées par le biais de rencontres qui leur sont destinées et de l'adhésion à des organisations, institutions et initiatives ainsi que du travail collaboratif effectué en leur sein. En parallèle, la section spécialisée Politique, le Corporate Center ainsi que les unités Personnel et Communication entretiennent un échange régulier et intensif avec les groupes énumérés au chiffre 102-40.		

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
102-44: Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	<ul style="list-style-type: none"> – Poste et politique: www.poste.ch/notre-profil/themes/affaires-publiques-et-internationales – Positions de la Poste: www.post.ch/fr/notre-profil/portrait/poste-et-politique 			
Pratique de reporting				
102-45: Entités incluses dans les états financiers consolidés	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport financier 2020, chapitre «Filiales, sociétés associées et coentreprises», pages 169–173 – Rapport financier 2020, chapitre «Comptes annuels consolidés» et «Principes de consolidation et de présentation des comptes», pages 88–89 	Le présent rapport de durabilité porte sur La Poste Suisse SA (Poste CH SA, CarPostal SA), à l'exclusion de PostFinance SA. Cependant, la plupart des chiffres clés quantitatifs ont été recueillis pour l'ensemble de La Poste Suisse SA, PostFinance SA comprise.		
102-46: Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu		S'appuyant sur l'analyse de matérialité effectuée, la Poste a établi en 2019 une nouvelle matrice de pertinence qui constitue un socle solide pour la nouvelle période stratégique. L'évaluation a été effectuée au moyen d'enquêtes et d'entretiens menés auprès d'experts qui ont permis de recueillir au total 192 avis internes et externes.		
102-47: Liste des enjeux pertinents	– Rapport annuel, page 61	Les aspects importants pour le rapport ont été déterminés dans le cadre d'une analyse de matérialité effectuée au moyen d'une enquête auprès des parties prenantes internes et externes, puis attribués aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Il en découle pour la Poste six ODD essentiels pour l'élaboration de sa stratégie globale et des priorités de la CR.		
102-48: Réaffirmation des informations		Aucune par rapport au rapport annuel et au rapport financier de l'année précédente.		
102-49: Modifications relatives au reporting		Aucune par rapport au rapport annuel et au rapport financier de l'année précédente.		
Profil du rapport				
102-50: Période de reporting		Exercice 2020 (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020).		
102-51: Date du rapport le plus récent		12 mars 2020		
102-52: Cycle de reporting		Annuel.		
102-53: Point de contact pour les questions relatives au rapport		E-mail: responsabilite@poste.ch Téléphone: +41 58 338 11 11 Contact médias: +41 58 338 13 07		
102-54: Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI		Conformité avec les normes GRI, option «conformité essentielle»		
102-55: Index du contenu GRI		Disponible.	ODD 12	
102-56: Vérification externe	– Rapport d'assurance sur le bilan des gaz à effet de serre: www.post.ch/-/media/portal-opp/k/dokumente/treibhausgasbilanz.pdf	Le bilan des gaz à effet de serre fait l'objet d'une vérification externe et comprend les chiffres 305-1, 305-2, 305-3, ainsi que les bases correspondantes, notamment les chiffres 302-1, 302-2.		
103 Approche managériale				
103-1: Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	– Rapport annuel, page 61			
103-2: L'approche managériale et ses composantes	– Rapport annuel, page 61			
103-3: Évaluation de l'approche managériale	– Rapport annuel, page 61			

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
Normes spécifiques à un enjeu				
200 Informations économiques				
GRI 201: Performance économique				
201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	– Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 201, sections «Résultat financier» et «Répartition de la valeur ajoutée»		ODD 9	Principe 10
201-2: Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	– Rapport financier 2020, chapitre «Résultats non financiers significatifs», pages 52–54	La quantification des implications financières dues au changement climatique pour la Poste n'est pas jugée pertinente. La Poste se concentre bien davantage sur l'identification des émissions de gaz à effet de serre et les mesures permettant leur réduction. En outre, elle souhaite anticiper les risques liés aux changements climatiques futurs, exploiter les opportunités qui se présentent dans ce domaine et examiner des mesures qui pourraient lui permettre de s'adapter au changement climatique.	ODD 7	
201-3: Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	– Rapport financier 2020, chapitre «Prévoyance en faveur du personnel», pages 144–151 – Rapport financier 2020, chapitre «Prévoyance et assurances sociales», page 57 – Rapport financier 2020 chapitre «État de la couverture», page 147 – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 201, section «Caisse de pensions» – Les droits et obligations des bénéficiaires de la Caisse de pensions de la Poste et de l'employeur sont définis par le Règlement de prévoyance: www.pkpost.ch/data/docs/fr/2004/A20-4359-Vorsorgereglement-FR-GzD-V2.pdf?v=1.0			
201-4: Aide financière publique	– Rapport financier 2020, chapitre «Indemnisation par l'État», page 139			Principe 3
GRI 202: Présence sur le marché				
202-1: Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	– Rapport financier 2020, chapitre «Conditions d'engagement», pages 56–57 – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 102, section «Rapports de travail» – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 202	Les principaux sites d'activité se trouvent en Suisse (près de 88% du personnel). 80% de ces membres du personnel sont employés dans le cadre de rapports de travail basés sur l'une des conventions collectives de travail (CCT) – actuellement au nombre de dix – ayant été négociées en détail avec les syndicats signataires syndicom et transfair. En règle générale, ces conventions contiennent des fourchettes de salaires contraignantes pour chaque échelon et des salaires minimum. Le respect des fourchettes de salaires est régulièrement contrôlé en interne et le salaire minimum défini dans les CCT est supérieur d'environ 20% au salaire minimum prescrit par la loi dans les cantons suisses.	ODD 1 ODD 5 ODD 8	Principe 6
GRI 205: Lutte contre la corruption				
205-1: Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption		La vente et l'approvisionnement sont notamment considérés comme des domaines exposés. Tous les membres du personnel ont été soigneusement formés dans ces deux domaines.	ODD 8 ODD 16	Principe 10
205-2: Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption		Des formations étendues et récurrentes ont été réalisées sous forme d'e-learning incluant des contrôles des connaissances sur le thème de la conformité pour les membres de l'encadrement. Elles sont obligatoires. En outre, la Poste s'est dotée d'un règlement contraignant sur l'acceptation et le don de cadeaux et d'autres avantages, lequel a encore été durci en 2020. Ces règles sont communiquées.	ODD 16	Principe 10
205-3: Cas avérés de corruption et mesures prises		Comme l'ont indiqué des médias, fedpol a déposé plainte pour suspicion d'octrois d'avantages à des agents publics dans le cadre de l'affaire CarPostal. Plusieurs collaborateurs du groupe Poste ont été convoqués en tant que personnes entendues à titre de renseignements. Certaines des procédures ont été suspendues. À ce jour, personne n'a fait l'objet d'une condamnation définitive. La présomption d'innocence prévaut.	ODD 8 ODD 12 ODD 16	Principe 10

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
GRI 206: Comportement anticoncurrentiel				
206-1: Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	<ul style="list-style-type: none"> – Communiqué de presse de la Poste: www.post.ch/fr/notre-profil/medias/communiques-de-presse/2017/la-poste-conteste-les-reproches-de-la-comco – Communiqué de presse de PostFinance: www.postfinance.ch/fr/notre-profil/medias/newsroom/communiques-presse/enquete-comco-sur-les-solutions-de-paiement-mobiles.html 	En décembre 2017, la Commission de la concurrence a infligé à la Poste une amende de 22,6 millions de francs au motif qu'elle aurait consenti des rabais illicites du point de vue du droit des cartels à de grands clients de 2009 à 2014. La Poste rejette les reproches formulés à son encontre et considère qu'une sanction est injustifiée. Elle a contesté la décision devant le Tribunal administratif fédéral. Ouverte en 2018 par la Commission de la concurrence, l'enquête impliquant notamment PostFinance sur les solutions de paiement mobiles est en cours. Elle porte sur le supposé boycott de solutions de paiement mobiles de prestataires internationaux tels que Apple Pay et Samsung Pay. PostFinance est convaincue de ne pas avoir enfreint le droit suisse des cartels. Elle accorde une grande valeur à la concurrence libre et sans entrave.		
300 Information environnementale				
GRI 302: Energie				
302-1: Consommation énergétique au sein de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport financier 2020, chapitre «Corporate Responsibility: champ d'action Climat et énergie», pages 57–59 – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 302 	La Poste a principalement recours à de l'énergie achetée provenant d'une production extérieure. La part des énergies renouvelables atteint 22,0%. L'ensemble de la flotte des véhicules de distribution à trois roues est alimenté par du courant électrique provenant de sources renouvelables. Depuis 2008 déjà, l'électricité provient de sources d'énergie renouvelables et, depuis 2013, de sources suisses certifiées «naturemade basic», dont 20% de courant vert certifié «naturemade star» produit par plusieurs petites centrales électriques dans toute la Suisse (centrales hydrauliques, solaires et éoliennes).	ODD 7 ODD 8 ODD 12 ODD 13	Principe 7 Principe 8
302-2: Consommation énergétique en dehors de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport financier 2020, chapitre «Corporate Responsibility: champ d'action Climat et énergie», pages 57–59 – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 302 	Les besoins énergétiques en dehors de la Poste proviennent principalement des transports de marchandises par des sous-traitants et des biens-fonds en location.	ODD 7 ODD 8 ODD 12 ODD 13	Principe 8
302-3: Intensité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport financier 2020, chapitre «Corporate Responsibility: champ d'action Climat et énergie», pages 57–59 – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 302 	L'efficacité énergétique (contraire de l'intensité énergétique) a pu être améliorée de 29,2% depuis 2006. La Poste a ainsi dépassé l'objectif de 25% d'ici fin 2020 assigné par la Confédération aux entreprises liées à la Confédération dans le cadre de l'initiative «Exemplarité énergétique de la Confédération».	ODD 7 ODD 8 ODD 12 ODD 13	Principe 8
302-4: Réduction de la consommation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport financier 2020, chapitre «Corporate Responsibility: champ d'action Climat et énergie», pages 57–59 		ODD 7 ODD 8 ODD 9 ODD 11 ODD 12 ODD 13	Principe 9
302-5: Réduction des besoins énergétiques des produits et des services		<ul style="list-style-type: none"> – Envoi avec compensation du CO₂ grâce à «pro clima» – Emballages écologiques comme PostPac Eco, en carton recyclé, et conteneurs réutilisables Dispobox – Services de reprise de matériaux sur le dernier kilomètre – Offres régionales de distribution pour les fermes et les boulangeries – Partout en Suisse, 183 automates My Post 24 de la Poste améliorent le taux de distribution et l'accessibilité – Offre de bike sharing PubliBike et carvelo2go 	ODD 7 ODD 8 ODD 9 ODD 11 ODD 12 ODD 13	Principe 9

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
GRI 305: Émissions				
305-1: Émissions directes de GES (champ d'application 1)	– Rapport financier 2020, chapitre «Corporate Responsibility: champ d'action Climat et énergie», pages 57–59 – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 305		ODD 3 ODD 12 ODD 13 ODD 14 ODD 15	Principe 7 Principe 8
305-2: Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	– Rapport financier 2020, chapitre «Corporate Responsibility: champ d'action Climat et énergie», pages 57–59 – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 305		ODD 3 ODD 12 ODD 13 ODD 14 ODD 15	Principe 7 Principe 8
305-3: Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)		Les autres émissions indirectes de CO ₂ se composent principalement d'émissions issues du processus en amont lié aux carburants et à l'énergie, des transports effectués par les sous-traitants et du trafic pendulaire.	ODD 3 ODD 12 ODD 13 ODD 14 ODD 15	Principe 7 Principe 8
305-4: Intensité des émissions de GES	– Rapport financier 2020, chapitre «Corporate Responsibility: champ d'action Climat et énergie», pages 57–59 – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 305	Les émissions de gaz à effet de serre par rapport à la valeur ajoutée, au produit d'exploitation et au nombre d'emplois se sont légèrement améliorées sur le dernier exercice. L'efficacité en matière de CO ₂ mesurée aux prestations de base (p. ex. nombre d'envois, nombre de transactions, fréquentation de la clientèle dans les filiales, kilomètres-voyageurs, mètres carrés) a pu être améliorée de 29,8% entre 2010 et fin 2020.	ODD 3 ODD 13 ODD 14 ODD 15	Principe 8
305-5: Réduction des émissions de GES		La Poste a décidé dès 2010 d'investir les fonds annuels provenant de la redistribution de la taxe sur le CO ₂ appliquée aux combustibles dans la protection du climat et dans des mesures d'efficacité énergétique dans le cadre du programme «pro clima – nous sommes passés à l'action». Ainsi, depuis 2010, le fonds pour le climat de la Poste a permis à lui seul d'investir plus de 20 millions de francs dans des mesures comme les bus électriques et hybrides, les véhicules de livraison électriques, l'infrastructure de recharge électrique, le biogaz, le biodiesel, le remplacement des chauffages à énergie fossile, l'éclairage LED, des mesures de sensibilisation et bien plus encore.	ODD 3 ODD 12 ODD 13 ODD 14 ODD 15	Principe 7 Principe 8
305-6: Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	– Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 305		ODD 3 ODD 12	Principe 7 Principe 8
305-7: Émissions d'oxydes d'azote (NO _x), d'oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques significatives	– Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 305		ODD 3 ODD 12 ODD 14 ODD 15	Principe 7 Principe 8
GRI 307: Conformité environnementale				
307-1: Non-respect de lois et d'ordonnances sur la protection de l'environnement		Aucun cas de non-respect des lois et/ou des ordonnances sur la protection de l'environnement n'a été recensé en 2020.	ODD 7 ODD 9 ODD 11 ODD 13	

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
GRI 308: Evaluation environnementale des fournisseurs			ODD 8 ODD 12	
308-1: Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux		Depuis 2017, des critères écologiques et sociaux sont utilisés pour la plupart des appels d'offres publics. Les fournisseurs doivent fournir les indications correspondantes, qui sont ensuite examinées et évaluées par la Poste. Elles sont intégrées dans l'évaluation et l'adjudication qui en résulte. Dans l'industrie textile, la certification OEKO-TEX 100 ou bluesign constitue une condition fondamentale à l'admission d'un nouveau fournisseur, cette certification garantissant de manière démontrable qu'un tissu ne contient aucun produit chimique dangereux pour l'environnement.	ODD 8 ODD 12	Principe 8
308-2: Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		Aucun impact environnemental négatif majeur et concret n'est connu dans la chaîne de livraison pour l'exercice concerné. Il n'a donc pas été nécessaire de prendre des mesures spécifiques avec certains fournisseurs. Si des mesures s'avéraient nécessaires à l'avenir, elles seraient définies et accompagnées par des Corrective Action Plans dans le cadre d'EcoVadis. Afin de réduire les risques, la Poste exige en outre de la part des fournisseurs lors d'approvisionnements importants le respect de normes strictes, telles que OEKO-TEX 100 ou FSC.	ODD 8 ODD 12	Principe 8
400 Information sociale				
GRI 401: Emploi				
401-1: Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	– Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 401, Section «Fluctuation du personnel et départs»		ODD 8	Principe 6
401-3: Congé parental	– Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 401, section «Congé parental» – Rapport annuel 2020, chapitre «Moderne et favorable aux familles», page 55	De façon générale, tous les membres du personnel, qu'ils soient mères ou pères, ont droit à un congé parental au-delà du cadre légal en cas de naissance ou d'adoption et peuvent demander un congé non payé. En outre, la Poste encourage la garde des enfants en dehors du cadre familial.	ODD 5 ODD 8	Principe 6
GRI 402: Relations employés/direction				
402-1: Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	– Rapport financier 2020, chapitre «Conditions d'engagement», pages 56–57	Les droits de participation des représentants des employés dans le cadre de modifications opérationnelles sont globalement régis par la législation (droit des obligations) et ont aussi été réglés d'entente avec les syndicats signataires syndicom et transfair dans les conventions collectives de travail respectives (CCT). Les périodes minimales de préavis se conforment au code suisse des obligations. Un plan social négocié avec les syndicats et un vaste de programme de prévention concernant un avenir professionnel durable sont en vigueur.		Principe 3

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
GRI 403: Santé et sécurité au travail				
403-1: Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	– Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 403	Conformément à la loi sur la participation, sur tous les sites comptant au moins 50 collaborateurs et collaboratrices, des commissions du personnel qui traitent notamment des thèmes de la sécurité au travail et de la protection de la santé peuvent être constituées à la demande du personnel. Sur les sites comptant moins de 50 collaborateurs/collaboratrices, une commission du personnel peut être fondée en accord avec l'employeur. Des commissions du personnel de ce type existent sur quelque 80 sites à travers la Suisse. Chaque unité du groupe a par ailleurs désigné au moins une personne de contact spécifique, à laquelle le personnel peut s'adresser à tout moment pour être conseillé et poser des questions sur le thème de la sécurité au travail et pendant les loisirs.	ODD 3	
403-2: Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	– Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 403	L'ensemble des informations touchant à ces sujets sont relevées et évaluées de manière centralisée dans un système de déclaration et de rapport. Les «chutes et faux pas» sont de loin la cause d'accident la plus fréquente, les extrémités étant particulièrement touchées. Différentes mesures de sensibilisation ciblées portent toutefois leurs fruits et le taux d'accidents professionnels est relativement faible. Une attention particulière est portée au service de distribution, dans la mesure où c'est là que les accidents sont les plus fréquents.	ODD 3	
403-4: Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats		La solution par groupe d'entreprises fait l'objet d'un développement continu en concertation avec les syndicats. Les thèmes en lien avec la sécurité au travail et la protection de la santé sont par ailleurs abordés avec les syndicats lors des réunions des commissions spécialisées qui existent au niveau du groupe, au sein de PostFinance, CarPostal, PostMail, PostLogistics, Swiss Post Solutions et RéseauPostal et qui se réunissent deux à quatre fois par an.	ODD 3	
GRI 404: Formation et éducation				
404-1: Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	– Rapport financier 2020, chapitre «Personnel», pages 53–57		ODD 4 ODD 8 ODD 9	
404-2: Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	– Rapport financier 2020, chapitre «Personnel», pages 53–57 – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 404, section «Centre de carrière»		ODD 4 ODD 8	Principe 6
404-3: Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière		La très large majorité du personnel est conviée à un entretien annuel destiné à l'évaluation des performances et au développement individuel. Plus de 60% des membres du personnel ont en outre un entretien de négociation des objectifs (env. 34 000 collaborateurs et collaboratrices). Le reste du personnel, en raison de son taux d'occupation plus faible (selon les unités, moins de 20 à 40%), est convié à un «entretien de conduite».	ODD 4 ODD 5 ODD 8	Principe 6
GRI 405: Diversité et égalité des chances				
405-1: Diversité des organes de gouvernance et des employés	– Rapport financier 2020, chapitre «Gouvernance d'entreprise», pages 67–80 – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 102, section «Répartition des sexes» – Chiffres clés du rapport de gestion 2020, onglet 405		ODD 5 ODD 8	Principe 6
405-2: Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	– Rapport financier 2020, chapitre «Conditions d'engagement», pages 55–57		ODD 5 ODD 8 ODD 10	Principe 6

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
GRI 406: Lutte contre la discrimination				
406-1: Cas de discrimination et mesures correctives prises	– Rapport financier 2020, chapitre «Conseil social, Centre de carrière, Fonds du Personnel, Case Management», page 55		ODD 5 ODD 8 ODD 16	Principe 6
GRI 407: Liberté syndicale et négociation collective				
407-1: Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril		<p>Les membres du personnel de la Poste sont libres d'adhérer à des syndicats. Par ailleurs, sur tous les sites d'activité comptant au moins 50 collaborateurs et collaboratrices, des commissions du personnel peuvent être constituées à la demande des membres du personnel. Sur les sites comptant moins de 50 collaborateurs/ collaboratrices, une commission du personnel peut être fondée en accord avec l'employeur. Des commissions du personnel de ce type existent sur quelque 80 sites à travers la Suisse.</p> <p>En signant le Code éthique et social, les fournisseurs de la Poste s'engagent à protéger les droits des collaborateurs et des collaboratrices. Le risque de violation de la liberté d'association, de travail des enfants (408) ou de travail forcé ou obligatoire (409) est jugé faible, exception faite de l'industrie textile. Dans le secteur textile, la production est assurée intégralement en Europe et tous ces fournisseurs s'engagent à garantir la liberté syndicale.</p>	ODD 8	Principe 3
GRI 408: Travail des enfants				
408-1: Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants		Aucun risque significatif n'a été identifié sur les sites d'activité de la Poste. Il existe un risque significatif de travail des enfants parmi les groupes de marchandises des secteurs de l'industrie du textile et de la chaussure. La collaboration intensive avec Fair Wear Foundation vise à réduire ce risque.	ODD 8 ODD 16	Principe 5
GRI 409: Travail forcé ou obligatoire				
409-1: Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire		Aucun risque significatif n'a été identifié sur les sites d'activité de la Poste. Concernant les fournisseurs, un risque existe dans les groupes de marchandises du secteur informatique. Les fournisseurs qui en relèvent sont pour la plupart membres de la Responsible Business Alliance, qui contrôle le respect de conditions de travail équitables, notamment par des audits pour les entreprises membres. La collaboration avec la Fair Wear Foundation permet de remédier au risque dans le groupe de marchandises des vêtements. Les fournisseurs sont contrôlés par la Fair Wear Foundation, la Poste ou des externes mandatés par la Poste.	ODD 8 ODD 16	Principe 4
GRI 412: Evaluation des droits de l'homme				
412-1: Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts		Aucun risque significatif n'a été identifié sur les sites d'activité de la Poste.	ODD 3 ODD 8	Principe 1
GRI 414: Evaluation sociale des fournisseurs				
414-1: Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux		Depuis 2017, l'ensemble des nouveaux fournisseurs sont tenus de se positionner sur des critères d'adjudication environnementaux et sociaux dans le cadre d'appels d'offres publics. Ces informations sont intégrées aux décisions d'adjudication.		Principe 2
414-2: Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		Les 234 fournisseurs principaux de la Poste ont été contrôlés jusqu'en 2020 selon des critères sociaux dans le cadre d'EcoVadis. Aucun impact négatif effectif fondamental n'est connu. Si nécessaire, des mesures spécifiques sont définies et accompagnées avec certains fournisseurs par des Corrective Action Plans dans le cadre d'EcoVadis. La Poste lutte contre les impacts potentiellement négatifs possibles identifiés dans l'industrie textile en collaborant intensivement avec la Fair Wear Foundation. Les fournisseurs des groupes de marchandises du domaine informatique sont pour la plupart membres de la Responsible Business Alliance.		Principe 2

Indicateur GRI	Références	Commentaires et compléments	ODD	UNGC
GRI 418: Confidentialité des données des clients				
418-1: Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients		<p>a. Aucune procédure en lien avec la violation des règles de protection des données n'a été ouverte contre la Poste en 2020.</p> <p>b. Au total, 43 incidents relatifs à la protection des données ont été enregistrés à la Poste. Deux d'entre eux concernent des pertes de données. Aucun vol de données n'a été commis.</p>	ODD 16	
GRI 419: Conformité socio-économique				
419-1: Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Voir 205-1 et 206-1.		ODD 16	

Impressum et contact

Édition

La Poste Suisse SA
Wankdorfallee 4
Case postale
3030 Berne
Suisse

Téléphone +41 58 338 11 11
Contact médias: +41 58 338 13 07
www.poste.ch/responsabilite

Pour toute question concernant l'index Global Reporting Initiative: responsabilite@poste.ch

La Poste Suisse SA
Wankdorfallee 4
Case postale
3030 Berne
Suisse

Téléphone +41 58 338 11 11
www.poste.ch

LA POSTE 